DECISION DU MAIRE



N°009/2024 - Attribution du marché de Travaux à procédure adaptée concernant l'aménagement de la Place de la Mairie

Le Maire de Saint-Denis-lès-Bourg (Ain) :

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juin 2020, décidant de confier au Maire l'ensemble des délégations prévues aux articles L.2122-22 1e à 22e et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et lui donnant délégation pour conclure les marchés passés selon la procédure adaptée,

Considérant la consultation lancée selon la procédure adaptée, compte tenu du montant prévisionnel du marché,

Considérant la mise en ligne du dossier sur la plate-forme de dématérialisation e-marchespublics.com,

Considérant les offres reçues et les critères d'attribution du règlement de consultation,

Considérant les rapports d'analyse des offres dressés le 23 et le 31 janvier 2024 (après négociations),

Considérant que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

DECIDE

<u>Article 1</u>: De retenir l'offre de l'entreprise COLAS (325 Chemin du Moulin Neuf — 01001 SAINT DENIS LES BOURG) pour un prix de **290 546,50 € HT, soit 348 655,80 €** TTC (PSE 1, 2 et 3 incluses).

<u>Article 2</u>: Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil municipal.

La présente décision sera annexée au registre des délibérations du Conseil municipal et affichée à la Mairie.

Fait à Saint Denis Lès Bourg, Le 16 février 2024

Le Maire, Guillaume FAUVE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 001-210103446-20240216-009-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2024 Publication : 16/02/2024